Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20260116-DCM_2026_04-DE

Mairie d'Orgères 35230

Séance du Conseil Municipal du 16 janvier 2026

CONVOCATION : 03 janvier 2025
Présents **:** Yannick COCHAUD, Yannick GOURIE, Sylvie FASQUEL, Pierre-Yves SAGET, Christine TROCHU, Laurent BAUDE, Laurence HANRY, Thierry GUERRIAU, Marie-Andrée PELLAN, Fabrice MICHEL, Nathalie LEMOINE, Alain DECIMA, Audrey MARQUIS, Daniel RENAULT, Yves-Marie LALLICAN, Audrey RIBERPREY, Jean-François LE BOUGUENNEC, Nathalie DELCOURT, Erwan MOREAU, Sylvie DUHAMEL, Gwenaëlle EUDELINE, Lydie GICQUEL DENIS, Etienne JEGOU, Karen TOUCHAIS.
Absents : Solène CHEVALIER, Jérôme CUSSONNEAU, Anne Emmanuelle CROCHU, Christophe DENIAUD, Sylvie RITZENTHALER.
Procurations : Yannick COCHAUD, Alain DECIMA, Audrey RIBERPREY, Etienne JEGOU.

4. FINANCES - Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'Investissement sur le budget principal (Acte 7.1)

Vu l'article L.1612-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget primitif adopté par délibération 27-2025 en date du 4 avril 2025,
Vu les 3 Décisions Modificatives adoptées au cours de l'exercice 2025,
Considérant la nécessité d'engager les dépenses d'investissement en dehors de celles inscrites dans les autorisations de programme, avant le vote du budget 2026,

M. le Maire présente l'exposé suivant :

La réglementation prévoit que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
Pour les dépenses en section d'investissement, il est nécessaire que le Conseil Municipal autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite des crédits définis ci-dessous et représentant au plus 25% des crédits ouverts au titre de l'exercice 2025.

Le montant des crédits ouverts en 2025 en dépenses réelles d'Investissement s'élève à 3 013 618.06 €. 25% de ce montant représente 753 404.52 €. Ce montant sera donc le montant maximum pouvant être ouvert avant le vote du BP. Il pourra être réparti aux chapitres des classes 2 – comptes d'immobilisations (chapitres 20 – immobilisations incorporelles, 21 – immobilisations corporelles et 23 – immobilisations en cours) » selon les crédits ouverts par chapitre au BP 2025.

Les montants proposés par opération doivent permettre de palier des achats en urgence principalement mais aussi initier les investissements 2026 : Au total, 268 000 € sont proposés.

Ceci exposé,

Vu l'avis de la commission « AFRH » du 14/01/2026,

Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20260116-DCM_2026_04-DE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement au titre de l'exercice 2026, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025, pour un montant qui s'élève à : 268 000€.

Compte	RAR 2024	BP 2025 (nouveaux crédits)	Total budget par opération	Crédits BP 2025 (hors RAR, dette)	Limite ouverture de crédits N+1 (25%)	Opération identifiée nécessitant une ouverture anticipée des crédits
101 - Matériel Bureau & Informatique	27 434.32 €	36 319.86 €	63 754.18 €	36 319.86 €	9 079.97 €	5 000 €
103 - Matériel Mobilier divers	99 787.70 €	113 271.58 €	213 059.28 €	113 271.58 €	28 317.90 €	26 000 €
11 - Logiciels & Site Internet	0.00 €	27 152.00 €	27 152.00 €	27 152.00 €	6 788.00 €	3 000 €
110 - Mobilier et matériel enfance jeunesse vie scolaire	13 788.67 €	42 878.00 €	56 666.67 €	42 878.00 €	10 719.50 €	6 000 €
113 - Equipement vie sportive et associative	517.85 €	301 056.42 €	301 574.27 €	301 056.42 €	75 264.11 €	3 000 €
115 - Equipement vie culturelle	5 179.55 €	18 500.00 €	23 679.55 €	18 500.00 €	4 625.00 €	2 000 €
116 - Equipement aménagements urbains	58 600.32 €	358 558.00 €	417 158.32 €	358 558.00 €	89 639.50 €	10 000 €
162 - Travaux divers bâtiments communaux	3 441.25 €	480 682.94 €	484 124.19 €	480 682.94 €	120 170.74 €	80 000 €
210 - Création équipement vie périscolaire : Ext restaurant scolaire	748.54 €	65 170.00 €	65 918.54 €	65 170.00 €	16 292.50 €	15 000 €
215 - Création équipement vie culturelle : Espace multifonction	2 413.44 €	0.00 €	2 413.44 €	0.00 €	0.00 €	0 €
218 - Equipements groupe scolaire	381 708.65 €	224 260.00 €	605 968.65 €	224 260.00 €	56 065.00 €	30 000 €
219 - Création équipement petite enfance	0.00 €	673 600.00 €	673 600.00 €	673 600.00 €	168 400.00 €	85 000 €
220 - Acquisition Terrain	0.00 €	640 949.26 €	640 949.26 €	640 949.26 €	160 237.32 €	3 000 €
221 - Equipement coteau sud	67 339.07 €	31 000.00 €	98 339.07 €	31 000.00 €	7 750.00 €	0 €
44 - Equipement du cimetière	0.00 €	220.00 €	220.00 €	220.00 €	55.00 €	0 €
TOTAL opération équipement			3 674 577.42 €	3 013 618.06 €	753 404.52 €	268 000.00 €

- **AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à ces opérations budgétaires.

Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20260116-DCM_2026_04-DE

Pour extrait certifié conforme,

